

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
10 AVRIL 2002**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Françoise AÏDARA	Président
M. Pierre IMBERT	Vice-Président
M. Vincent BOLLORE	Administrateur
M. Tièba OUATTARA	Administrateur
M. Simplicie DE MESSE ZINSOU	Administrateur
TOBACCOR, représentée par M. Eric DAHLSTROM	Administrateur
BOLLORE SA, représentée par M. Christian STUDER	Administrateur
CORALMA INTERNATIONAL, représentée par M. Robert DANLOUX	Administrateur

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL  
01 BP 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE  
01 BP 224 ABIDJAN 01

## DIRECTION

VICE-PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	M. Pierre IMBERT
DIRECTEUR GENERAL REGION AFRIQUE DE L'OUEST	M. Pierre MAGNE
DIRECTEUR TECHNIQUE	M. Philippe METRAL
DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER	M. Hervé LAMBERT-MOISAN
DIRECTEUR COMMERCIAL & MARKETING	M. Bruno RIPOCHE
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	M. René Clément KOTOKLO

## REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (Actions cotées à la BRVM)	40%
Catégorie B (Actions non cotées)	60%

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## 10 AVRIL 2002

### ORDRE DU JOUR

- 1°/ Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2001.
- 2°/ Rapport général des commissaires aux comptes relatif à cet exercice.
- 3°/ Rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux prescriptions des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE).
- 4°/ Approbation des comptes.
- 5°/ Quitus au Conseil d'Administration.
- 6°/ Affectation des résultats et fixation du montant du dividende par action.
- 7°/ Nomination de deux Administrateurs.
- 8°/ Allocation aux Administrateurs d'une rémunération annuelle à titre d'indemnité de fonction.

### **ATTENTION**

L'Assemblée Générale se tiendra cette année au PALAIS DE LA CULTURE de Treichville

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la Loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte :

- de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2001 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 ;
- et enfin vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers actionnaires,

Avant d'aborder les différents points évoqués ci-dessus, nous rappellerons que l'exercice 2001 s'est déroulé dans un contexte socio-politique encore fragile tandis que notre environnement économique est demeuré morose, en raison, notamment :

- ◆ de l'impact défavorable des évènements socio-politiques de l'année 2000,
- ◆ de la baisse continue des cours des principales matières premières (café, coton, hévéa, palmier à huile),
- ◆ et de l'absence des soutiens financiers extérieurs à notre pays.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur une situation défavorable que vous connaissez et qui, malheureusement, a eu un impact négatif sur les résultats de notre activité.

Avant d'aborder nos résultats, il nous paraît éminemment important de vous rappeler que depuis le 30 Mars 2001 nous avons changé d'actionnaire majoritaire.

En effet, en date du 30 Mars 2001, le groupe Bolloré a cédé 75% du capital de sa holding Tabac, TOBACCOR, au groupe britannique IMPERIAL TOBACCO. Ce groupe très ancien, dont l'origine remonte à 1901, fabrique plus de 60 Milliards de cigarettes par an. Très développé à l'international puisqu'il est présent dans plus de 90 pays, il dispose également de moyens financiers importants. Grâce à CORALMA, la filiale opérationnelle de TOBACCOR, qui détient 60% du capital de la SITAB, Imperial Tobacco devrait ainsi nous conduire à accroître nos débouchés à l'export vers d'autres pays que ceux vers lesquels nous sommes déjà tournés et nous permettre d'accomplir des progrès majeurs dans l'ensemble du champ de nos activités.

A présent, je vous propose d'examiner les différents aspects de notre activité durant l'exercice 2001.

## ASPECT COMMERCIAL

L'environnement économique médiocre de l'exercice 2001 a lourdement pesé sur nos ventes qui ont enregistré pour la première fois depuis plusieurs années, une baisse significative de **6,2%**.

En effet, nos ventes se sont élevées en 2001 à **3,323 milliards** de cigarettes contre **3,544 milliards** en 2000.

La baisse de nos ventes au cours de l'exercice 2001 résulte également de l'impact négatif de la fraude qui a progressé de **4,4%** par rapport à 2000.

Pour contrecarrer le développement de ce fléau dont nous parlons maintenant depuis plusieurs années, un plan de lutte tout à fait novateur est sur le point d'être constitué avec la Direction Générale des Douanes et les Autorités Portuaires d'Abidjan.

Nous fondons de grands espoirs sur cette coopération mais il n'empêche que nous avons toujours besoin de compter sur chacun de vous pour nous aider à contenir ce phénomène .

Comme sur le marché domestique, nous avons également enregistré une baisse de nos ventes à l'export qui sont ainsi en retrait de **4,7%** par rapport à 2000.

Le marché du **Niger** reste notre premier marché export. Il représente **68%** de notre activité export et **8,3%** de notre activité totale.

Il convient de noter qu'au **Togo**, nous avons créé en mars 2001 une structure dénommée **SITAB Togo** qui a pour objet la promotion de nos marques sur ce marché. Après sa mise en place, nous engageons pour l'année à venir un programme d'actions dynamisantes sur ce marché très concurrentiel. En 2001, nos ventes ont augmenté de **30%** par rapport à 2000 sur ce marché qui représente **17,5%** de nos ventes à l'export.

Pour terminer le chapitre relatif au **"commercial"**, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2001, nous avons défini le futur cadre stratégique de développement de notre réseau de distribution qui sera mis en application au cours de l'année 2002. Il s'agit principalement de doubler le réseau actuel de 10 points de vente pour le faire passer à 20 points de vente afin d'assurer le maillage du territoire et verrouiller la distribution de nos produits.

De plus, nous sommes sur le point de conclure des conventions de distribution avec une société de distribution nous permettant d'avoir un accès direct à plusieurs points de vente supplémentaires dans le nord de la Côte d'Ivoire. Enfin, nous envisageons d'étendre la vente à la cartouche dans tous nos points de ventes et initier la vente de nos cigarettes par des préposés à vélo dans certaines localités afin de permettre aux **"tabliers"** de fournir à la clientèle une offre plus complète et continue de nos produits.

## **ASPECT INDUSTRIEL**

Au plan industriel, il convient de retenir de l'exercice 2001 les faits principaux suivants :

1°/ Une légère baisse de la production totale de cigarettes, en corrélation avec l'évolution globale des ventes de cigarettes de l'exercice 2001. Ainsi, le volume des cigarettes produites à l'usine de Bouaké a été de **3,877 milliards**, soit une baisse de **1,4%**, avec une moyenne mensuelle de **323 millions** contre **353 millions** en 2000.

2°/ Un fort accroissement de la production de scaferlati passant de **4 120 tonnes** en 2000 à **4 378 tonnes** en 2001, soit une hausse de **6,3%**. Cet accroissement est lié essentiellement à la production par la SITAB de la totalité du scaferlati utilisé par l'usine de la MABUCIG au Burkina-Faso, suite à la fermeture de ses ateliers de préparations générales au dernier trimestre 2001.

Globalement, le bilan industriel de l'exercice 2001 fait apparaître une légère baisse de nos indicateurs techniques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2001 en raison de la mise en exploitation, plus laborieuse que prévue, des nouveaux matériels acquis en 2000, des difficultés d'intégration de 50 jeunes détenteurs de C.A.P et de repositionnement des anciens dans le nouveau contexte rajeuni.

Cependant, les mesures correctives prises en octobre 2001 ont permis de revenir à notre niveau de rendement habituel.

## ASPECT RESSOURCES HUMAINES

L'effectif permanent de la société est passé de 403 en 2000 à 415 agents au 31 décembre 2001, soit un accroissement de 12 nouveaux agents, correspondant à 33 embauches. Ces embauches ont été réalisées en vue du remplacement des 21 départs enregistrés en cours d'année mais également pour renforcer les équipes d'appui technique et rendre effective la prise en charge de la comptabilité des filiales par la SITAB.

Dans l'optique de l'adéquation des ressources aux besoins, le développement des compétences du personnel a été exploité au mieux au cours de l'année 2001. Ainsi, l'effort de formation du personnel, toujours supérieur à l'obligation de 1,2% des cotisations imposées par l'Etat, s'est traduit par la participation à des séminaires de 404 agents, pour un coût de 275 millions FCFA en 2001.

Au plan social, des actions majeures de motivation et de remobilisation du personnel ont été engagées. Il s'agit, notamment, du relèvement des taux de couverture médicale du personnel non cadre, de la création d'un fond de l'habitat et de la réouverture de la cantine de l'usine de Bouaké.

## ASPECT FINANCIER

Cette année, le chiffre d'affaires HT réalisé est de 70 386 041 369 FCFA contre 67 679 209 389 FCFA en 2000, soit une hausse significative de 4%. Cette hausse du chiffre d'affaires est due essentiellement à l'accroissement des ventes de scaferlati à la MABUCIG. Il convient également de noter que l'augmentation des prix de ventes appliqués à partir d'octobre 2000 a permis de limiter les effets négatifs de la baisse des ventes de l'exercice 2001.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2001, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de **6 457 503 047 FCFA**. Ce bénéfice net est en baisse de **5,3%** par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net que je viens de vous communiquer a été obtenu après :

- dotation aux amortissements de **1 607 303 155 FCFA**,
- constitution de provisions pour **271 445 342 FCFA**,
- et un prélèvement de **2 978 527 400 FCFA** pour impôts sur les BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé, le report à nouveau de l'exercice 2000 à savoir **6 603 189 FCFA**, la somme totale disponible s'établit à **6 464 106 236 FCFA**.

Sur ce montant, nous vous proposons de distribuer une somme de **6 463 800 000 FCFA** permettant d'allouer à chacune des **897 750** actions composant le capital social un dividende brut de **7 200 FCFA** par action d'où il conviendra de déduire l'impôt de distribution qui est de **648 FCFA**. Le dividende net par action se chiffrera donc à **6 552 FCFA**.

Ainsi, le reliquat, soit la somme de **306 236 FCFA**, sera affecté au compte report à nouveau.

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières).

Nos comptes ont été examinés par nos commissaires aux comptes qui vous communiqueront dans quelques instants le résultat de leurs investigations.

En outre, en application des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE), vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions passées avec les entreprises ayant avec notre société des Administrateurs communs.

Par ailleurs, nous vous informons que par suite du rachat par Impérial Tobacco de 75% de Tobaccor, la société Bolloré Investissement a donné le 30 mars 2001 sa démission du Conseil d'Administration de la SITAB.

Aussi, lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2002, le Conseil d'Administration a-t-il décidé de vous soumettre la nomination en qualité d'Administrateurs de notre société, d'une part de Monsieur Robert DANLOUX en remplacement de la société Bolloré Investissement et d'autre part, de la société CAMINA Côte d'Ivoire en remplacement de Monsieur Simplicie De MESSE ZINSOU, Administrateur sortant.

Enfin et en application des stipulations de l'article 19 de nos statuts, nous vous proposons de fixer le montant global de la rémunération annuelle du Conseil d'Administration à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 2002 à la somme de **60 millions FCFA**, comme pour l'exercice précédent, charge à lui de procéder à la répartition de cette somme entre ses membres.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Au terme de ce compte-rendu d'activité, je voudrais, une fois de plus, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos félicitations et nos vifs encouragements à l'équipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus dans un contexte de crise économique.

L'amélioration de l'économie constatée au cours du premier trimestre de cette année du fait de la reprise annoncée des relations entre notre pays et ses partenaires au développement, ainsi que la nette amélioration des cours du cacao, nous autorise, avec l'appui et les compétences de notre nouvel actionnaire majoritaire, d'envisager des perspectives positives pour l'exercice 2002.

Je vous remercie.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- ◆ Le contrôle des états financiers de la société SITAB tels qu'il sont joints au présent rapport,
- ◆ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 12 Mars 2002.

Les Commissaires aux comptes

ECR INTERNATIONAL

DELOITTE & TOUCHE

---

Charles AIE  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes

---

EDI René  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'O.H.A.D.A (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

## **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **1.1 Avec la société JSNM**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :** la société CORALMA International.

**Nature et objet :** Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

#### **Modalités :**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1993, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou dont elle a la licence.

En contrepartie, la SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant la durée du contrat une redevance annuelle représentant :

- **6%** du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation ;
- **4%** du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Un avenant établi au cours de cet exercice porte le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires TTC domestique à **5%**.

La charge constatée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à **1 718 millions de FCFA hors taxes sur l'exercice 2001.**

## **1.2 Avec la société CORALMA International**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :** Monsieur Pierre IMBERT et la société CORALMA International.

**Nature et objet :** Convention de prêt

**Modalités :**

Par convention conclue le 21 septembre 2000, la SITAB a consenti à la société CORALMA International un prêt d'un montant de 8 milliards de FCFA, rémunéré à 4,5% l'an.

Conformément aux dispositions de la convention, la société CORALMA a procédé au remboursement définitif du prêt au cours de l'exercice 2001.

Le produit financier perçu par la SITAB à ce titre au 31 décembre 2001 s'élève à 111,698 millions de FCFA.

## **1.3 Avec la société CAITA - France**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :** Monsieur Pierre IMBERT et la société CORALMA International.

**Nature et objet :** - Convention d'assistance technique  
- Convention de bureau d'achat

**Modalités :**

### **a) Assistance technique :**

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

La charge supportée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à 202 millions de FCFA pour l'exercice 2001.

### **b) Bureau d'achat :**

Par convention conclue le 15 octobre 1993 et amendée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CAITA fait bénéficier à la SITAB son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures

de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de **6,5%** pour les achats ci-dessous visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturées ; Ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à **25 000 de FCFA** par opération.

La charge constatée par la SITAB au titre des commissions de bureau d'achat s'élève à **1 722 millions de FCFA** pour l'exercice 2001.

#### **1.4. Avec la société 3I**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux intéressés :** Madame Françoise AIDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Vincent BOLLORE et les sociétés BOLLORE Investissement et TOBACCOR.

**Nature et objet :** - Convention de location d'un ensemble immobilier  
- Convention d'assistance administrative et comptable

**Modalités :** .

##### **a) Location d'un ensemble immobilier :**

La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six bureaux moyennant un loyer mensuel de **450 000 FCFA**.

Ce contrat a une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Le produit versé à la 3I au titre de ce contrat s'élève à **5,4 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

##### **b) Assistance administrative et comptable :**

Signé le 1<sup>er</sup> janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable moyennant le versement de la part de la 3I d'une redevance mensuelle d'un montant fixe **2 millions de FCFA**.

L'application effective de cette convention au titre de l'exercice 2001 a pris effet à compter du mois de mars 2001.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **20 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

### **1.5 Avec la société FILTAB**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :** Madame Françoise AIDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tieba OUATTARA

**Nature et objet :** - Convention de location d'un ensemble immobilier  
- Convention d'assistance administrative et comptable

**Modalités :** .

#### **a) Location d'un ensemble immobilier :**

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes. Le loyer a été porté à **1 million de FCFA** hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Le produit perçu de la FILTAB au titre de ce contrat s'élève à **12 millions de FCFA** pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

#### **b) Assistance administrative et comptable :**

Par ce contrat signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable moyennant une redevance mensuelle d'un montant de **100 000 FCFA**.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **1,2 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

### **1.6 Avec la société CAITA CI**

**Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :** Madame Françoise AIDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tièba OUATTARA, Simplicie de MESSE ZINSOU, Vincent BOLLORE et les sociétés BOLLORE Investissement et TOBACCOR.

**Nature et objet :** Convention d'assistance administrative et comptable

**Modalités :**

Au terme d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fourni à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale moyennant une rémunération trimestrielle de **1,5 millions de FCFA**, hors taxes.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **6 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

## 2. CONVENTIONS NOUVELLES

### 2.1. Avec la société 3I

**Administrateurs ou Directeurs Généraux intéressés :** Madame Françoise AIDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Vincent BOLLORE, les sociétés BOLLORE Investissement et TOBACCOR.

**Nature et objet :** Convention d'avance de trésorerie

**Modalités :**

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser 500 millions de FCFA. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Au cours de l'exercice 2001, la SITAB a accordé une avance de trésorerie de **500 millions de FCFA**. Au 31 décembre 2001, après remboursement partiel, le solde de cette avance s'élève à **352,252 millions de FCFA**.

Les intérêts supportés par 3I au titre de l'exercice 2001 s'élèvent à **30,579 millions de FCFA**.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la SITAB, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 12 Mars 2002

**Les Commissaires aux comptes**

ECR INTERNATIONAL

DELOITTE & TOUCHE

---

Charles AIE  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes

---

EDI René  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes

**RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'APPROBATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, en approuve les termes ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, qui font apparaître un bénéfice net de **6 457 503 047 FCFA** après :

- dotation aux amortissements de la somme de **1 607 303 155 FCFA**,
- constitution de provisions pour **271 445 342 FCFA**
- et prélèvement de l'impôt sur les BIC de **2 978 527 400 FCFA**.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2001.

Elle donne, à titre spécial, quitus entier et définitif de sa gestion à la société **BOLLORE Investissement**, représentée par Monsieur **Jean-Louis BOUQUET**, Administrateur démissionnaire.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration, la répartition des bénéfices de l'exercice 2001 qui s'élèvent à **6 457 503 047 FCFA** qui, augmentés du report à nouveau de l'exercice 2000, soit **6 603 189 FCFA**, atteignent **6 464 106 236 FCFA**, représentant la somme totale disponible.

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à **7 200 FCFA** brut, impôt à déduire (**648 FCFA**), soit **6 552 FCFA** net, le dividende revenant à chacune des **897 750** actions composant le capital social.

Elle décide de reporter à nouveau le reliquat des bénéfices soit **306 236 FCFA**.

Les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et du GIE), déclare approuver purement et sans réserve les conclusions dudit rapport.

### QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Robert DANLOUX pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

### CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur la société CAMINA Côte d'Ivoire pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2007.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve tel qu'il lui est proposé par le Conseil d'Administration, le montant global de la rémunération annuelle du Conseil d'Administration soit **60 millions FCFA** à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 2002 et ce, conformément à l'article 19 des statuts de la société.

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publicités prévus par la loi.

# DOCUMENTS COMPTABLES

## BILAN

<b>ACTIF</b>		
	2001	2000
<i>Immobilisations incorporelles brutes</i>	235 223 020	215 934 512
<i>Immobilisations corporelles brutes</i>	22 800 379 025	22 975 795 639
<i>Immobilisations financières</i>	1 151 109 695	9 148 216 410
<i>Amortissements et provisions</i>	-16 724 285 462	-15 780 653 111
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET</b>	<b>7 462 426 278</b>	<b>16 559 293 450</b>
<i>Stocks nets</i>	19 988 445 336	15 366 214 409
<i>Fournisseurs, avances versées</i>	136 203 033	300 520 323
<i>Clients</i>	2 704 850 381	2 388 381 457
<i>Autres créances</i>	1 216 321 794	2 159 692 964
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 045 820 544</b>	<b>20 214 809 153</b>
<i>Tresorerie -Actif</i>	3 567 774 165	3 826 635 970
<i>Ecart de conversion-Actif</i>		491 188
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>35 076 020 987</b>	<b>40 601 229 761</b>

<b>PASSIF</b>		
	2001	2000
<i>Capital</i>	4 488 750 000	4 488 750 000
<i>primes et réserves</i>	2 455 648 519	2 449 576 093
<i>Résultat net de l'exercice</i>	6 457 503 047	6 819 994 926
<i>Provisions réglementées</i>		75 841 714
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 401 901 566</b>	<b>13 834 162 733</b>
<i>Emprunts</i>	2 862 629 731	3 580 392 661
<i>Dettes financières diverses</i>	22 674 117	21 484 097
<i>Provisions financières pour risques et charges</i>	320 285 737	553 285 000
<b>TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>	<b>3 205 589 585</b>	<b>4 155 161 758</b>
<i>Clients, avances recues</i>	126 147 794	19 277 613
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>	12 180 338 037	9 395 097 972
<i>Dettes fiscales</i>	2 073 744 845	3 256 156 609
<i>Dettes sociales</i>	360 116 453	305 976 849
<i>Autres dettes</i>	291 145 879	4 524 776 407
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>15 031 493 008</b>	<b>17 501 285 450</b>
<i>Tresorerie -Passif</i>	3 437 036 828	5 100 848 809
<i>Ecart de conversion-Passif</i>		9 771 011
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>35 076 020 987</b>	<b>40 601 229 761</b>

## COMPTES DE RESULTATS

	2001	2000
<i>Ventes de marchandises</i>	63 395 800	99 371 955
<i>Production vendue</i>	68 861 597 868	66 955 801 674
<i>Prestation de services</i>	1 374 549 414	624 035 760
<i>Produits accessoires</i>	86 498 287	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>70 386 041 369</b>	<b>67 679 209 389</b>
<i>Production stockée</i>	-650 146 018	-1 765 212 068
<i>Autres Produits</i>	223 932 161	696 579 955
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>69 959 827 512</b>	<b>66 610 577 276</b>
<i>Achats et frais/achats</i>	40 658 032 952	34 696 252 703
<i>Variation de stocks</i>	-5 020 344 100	-2 410 484 686
<i>Transports</i>	2 391 082 450	2 526 179 258
<i>Services extérieurs</i>	16 245 952 846	16 495 382 001
<i>Impôts et taxes</i>	946 269 500	861 858 330
<i>Autres charges</i>	748 958 355	714 361 690
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>55 969 952 003</b>	<b>52 883 549 296</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>13 989 875 509</b>	<b>13 727 027 980</b>
<i>Charges du personnel</i>	3 377 335 658	2 997 818 619
<i>Dotation aux amortissements</i>	1 607 303 155	1 424 605 529
<i>Dotation aux provisions</i>	271 445 342	
<i>Reprise de provision</i>	249 476 000	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 983 267 354</b>	<b>9 304 603 832</b>
<i>Produits financiers</i>	956 935 278	1 399 999 190
<i>Charges financières</i>	652 358 633	504 303 069
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>304 576 645</b>	<b>895 696 121</b>
<i>Résultat hors activité ordinaire</i>	148 186 448	-158 945 027
<i>Impôts sur le résultat</i>	2 978 527 400	3 221 360 000
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 457 503 047</b>	<b>6 819 994 926</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

### 1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

#### ■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions  
+ Produits encaissables restants } d'actif immobilisé

		<b>E.B.E.</b>	
(SA) Frais financiers	615 403 563	(TT) Transferts de charges d'exploitation	10 357 571 246
(SC) Pertes de change	36 955 070	(UA) Revenus financiers	923 876 917
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges	
(SQ) Participations		(UC) Gains de change	33 058 361
(SR) Impôt sur le résultat	2 978 527 400	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
<b>Total (I)</b>	<b>3 630 886 033</b>	<b>Total (II)</b>	<b>11 314 506 524</b>

**CAFG : Total (II) - Total (I) = 7 683 620 491** XA (N-1) : 8 403 545 482

#### ■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 7 683 620 491 - 6 813 922 500 = 869 697 991 XB (N-1) : -1 374 162 982

#### ■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	-101 702 696
(BD) Matières premières	5 416 283 050	ou	
(BE) En-cours		ou	-172 986 927
(BF) Produits fabriqués		ou	-524 362 500
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>	<b>4 617 230 927</b>	<b>ou</b>	

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	-164 317 290
(BI) Clients	321 468 924	ou	
(BJ) Autres créances		ou	-943 371 170
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		ou	-491 188
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>		<b>ou</b>	<b>-786 710 724</b>

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	106 870 181
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	2 785 240 065
(DK) Dettes fiscales	-1 182 411 764	ou	
(DL) Dettes sociales		ou	54 139 604
(DM) Autres dettes	-4 233 630 528	ou	
(DN) Risques provisionnés		ou	
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		ou	-9 771 011
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>-2 479 563 453</b>	<b>ou</b>	
<b>VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>6 310 083 656</b>	<b>ou</b>	

#### ■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N		N - 1
Excédent brut d'exploitation	10 357 571 246		
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	-6 310 083 656		
- Production immobilisée			
<b>EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>4 047 487 590</b>		

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)**

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice N		Exercice N-1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) <b>Croissance Interne</b>			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	19 288 508		-77 290 125
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles <b>Croissance externe</b>	750 659 456	334 750 000	-3 990 636 112
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	2 893 285	8 000 000 000	-8 003 590 065
<b>FF</b>	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	772 841 249	8 334 750 000	-12 071 516 302
<b>FG</b>	<b>II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)</b>	6 310 083 656		-3 128 240 534
<b>FH</b>	<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	7 082 924 905	8 334 750 000	-15 199 756 836
<b>FI</b>	<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)</b>			
<b>FJ</b>	<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS<sup>(1)</sup></b> Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières <small>(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</small>	753 333 734		-572 079 954
<b>FK</b>	<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>		498 491 361	-15 771 836 790
	<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	6 813 922 500	7 683 620 522	1 374 162 982
	<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
FQ	Emprunts (2)		21 752 393	1 030 582 318
FR	Autres dettes financières (2) <small>(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</small>		15 008 431	4 469 447
<b>FS</b>	<b>C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>		906 458 846	2 409 214 747
<b>FT</b>	<b>D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)</b>		1 404 950 176	-13 362 622 043
	<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	130 737 337		-1 274 212 839
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 274 212 839		12 088 409 204
<b>FW</b>	<b>Variation Trésorerie : (+ si Emploi - si Ressources)</b>	1 404 950 176	1 404 950 176	-13 362 622 043
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »